

Cauble

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent, 200 L. payables par la commune qui les retire des particuliers, à raison de 2 L. par enfant.
 Bled 16 quartiers par la Ville de Lavauche
 pris sur la Dîme
 Bois, 1 char. pris dans les forêts.

La principale Motte qui se présente à faire ici, c'est que le Régent est beaucoup trop chargé, qu'il ne devrait pas être de plus de 30 Enfants, aux mêmes heures ensemble, & que cela n'est pas moins capable de distraire & incompétent à l'égard, que de faire la tête du Maître & de rendre toute l'instruction peu suivie & peu fructueuse. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux avoir des heures différentes pour les Grands & pour les Petits, ou pour les Garçons et pour les Filles ?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

A Villars Saint Croix

Un Village

Du dit Villars St Croix

Paroisse de Crislier l'Agent reside au dit Villars.

De Morges

Du Jéman.

Vingt et cinq maisons à cinq minutes d'éloignement

Vingt Enfants.

1417
No. 71

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'éloignement des écoles voisines sont d'une demi lieue

a. Leurs noms.

Crispin, Bupigny, May, Duffhan la ville

b. Leurs distances réciproques.

0

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Les Prières, la Lecture, le Catéchisme, les Psaumes, les Cantiques, l'écriture, l'Orthographe, l'arithmétique & la Musique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école se tient ordinairement toute l'année excepté les congés des moissons et des vendanges. leur durée l'école se fait matin et de trois heures à six heures deux heures de

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Testament, le Catéchisme et les Psaumes

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Le matin on fait reciter les Prières le Catéchisme, l'Orthographe la Lecture et la Musique, celle du soir les Psaumes, les Cantiques, l'écriture et l'arithmétique

9°. Durée de l'école chaque jour?

Cinq heures idem les deux autres

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

En deux classes, une pour les grands, et une pour les petits

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Citoyen Ministre et les Paroissiens du dit lieu en nommèrent deux qui résidant auprès du Citoyen Bailly de Sausanm et d'un deux y sont installés

b. D'où est-il?

De Chastillans, de Sausanm, l'école des Savannes et de l'école ci devant Bailliage d'Oron

c. Son nom

Jean Jacques Constant Gillivron

(3)

d. Son âge.

âge de 37 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Non marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

De huit mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il n'a été que deux ans de maître à Morges à exercer la vocation de Cordonnier des lors il est venu dans celle de jardinier en ayant travaillé à Sausanm et à Muebél depuis la révolution il est établi instituteur d'école.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

On des fonctions depuis les écoles finies il travaille du jardinier

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Vingt Enfans

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

En hiver tous, et en été environ la moitié

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y a pas de biens d'école, environ un quart de pose, et un planlage à dépouiller la moitié inutile environ de mison

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Le revenu du bois est de 120.- S. et la demison à dépouiller à valoir sur la pension 12.- 6

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Chaque enfant de six ans paye un quart de pose de Miel et la balle par année qui se compte sur la pension

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Une maison seule

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il consiste à une Cuisine, une Chambre un gabite, et une Chambre pour l'école à part bâtiment indivis

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

La Chambre de l'école est dans le même bâtiment

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Il y habite

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune des Dits Villages St. Croix

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Produit de la pension y comprenant tous les objets y compris walaui - th 367 =

En argent 106 th 3 bled quatre sacs mesure de lausane un sac d'avoine et quatre char de bois

Le Doyant Gouvernement de Bernne payoit chaque année 31 th 3 par une obligation qui avoit été à la Commune du dit Villars St-James et la dite Commune en paye le restant

Signature

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Rovenolle

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Apples Agence de Rovenolle

d. District

Morges

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

143
N° 723